

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet,
Présidente de l'Assemblée nationale**

Remise des prix de thèse 2025

Jeudi 19 juin 2025 – Assemblée nationale

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues,
Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée et de la Présidence,
Madame la Secrétaire générale de la Questure,
Mesdames et Messieurs les professeurs,
Mesdames et Messieurs les lauréats,
Mesdames, Messieurs,

« La lumière est dans le livre, laissez-le rayonner » proclamait Victor Hugo.

C'est donc pour donner à vos brillants travaux l'éclat et la lumière qu'ils méritent que cette cérémonie se tient, **pour la première fois**, dans l'écrin de notre Bibliothèque, cette « Chapelle Sixtine » prodigieusement décorée par Delacroix – et récemment restaurée.

Si vous levez les yeux, vous pourrez admirer deux coupes symboliques à plus d'un titre pour notre cérémonie. D'un côté, Orphée fait don de la civilisation aux Grecs. De l'autre, Attila, avec sa peau de loup, mène ses hordes hunniques.

Même si l'historiographie de « *l'Antiquité tardive* », pour reprendre l'expression d'Henri-Irénée Marrou, a depuis relativisé ce manichéisme, ce duel pictural nous confronte à un dilemme millénaire : la lutte entre la connaissance et l'ignorance, entre la science et la violence.

Mais si cette « Chapelle Sixtine » est bien le lieu idoine pour notre cérémonie, ce n'est pas seulement par ses peintures : c'est aussi parce qu'elle renferme une **cathédrale d'archives**, le troisième fonds documentaire de France.

Ici, sous 18 kilomètres de rayonnages, reposent des fragments de notre histoire collective : les minutes du procès de Jeanne d'Arc ou de Louis XVI, le serment du Jeu de Paume, les manuscrits de *La Marseillaise* ou de Rousseau.

Je sais que vous partagez ce « *goût de l'archive* », pour reprendre la formule de l'historienne Arlette Farge, et que cette simple liste vous met déjà en appétit.

Mais ce que je tiens aussi à souligner, c'est que nos archives sont vivantes. Elles circulent, dialoguent, s'enrichissent. Encore récemment, notre Bibliothèque a reçu un don de l'ancien député Alain Tourret, une lettre autographe de Robespierre, qui fait progresser l'historiographie de la Terreur.

Par la suite, une fois publiées, c'est naturellement que vos thèses enrichiront nos rayonnages, pour être consultées par les députés comme par les chercheurs.

Car tel est le sens et la quintessence de ce Prix : dresser des ponts entre le chercheur et le législateur, entre le savoir et le pouvoir.

C'est l'ambition que je porte depuis 2022 : ouvrir l'Assemblée nationale, en faire un carrefour d'idées et d'intelligences, où les mondes de la recherche enrichissent le débat démocratique.

C'est dans cet esprit que cette année, nos jurys ont distingué 5 lauréats, que je félicite chaleureusement :

- **M. Guilhem BALDY**, lauréat du prix en droit parlementaire ;
- **Mme Séverine ANTUNES**, lauréate du prix d'histoire Parlementaire ;

- Et **M. Augustin BERTHOUT**, **Mme Jeanne VALAX** et **M. Eric FREYSSELINARD**, tous trois lauréats d'un prix spécial.

Je remercie également notre jury pour avoir distingué ces thèses remarquables.

**

Cher Guilhem BALDY,

Le prix en droit politique et parlementaire vous a été décerné pour votre thèse, dirigée par le Pr David MONGOIN, et intitulée *La solidarité en droit constitutionnel. Étude du régime de la V^e République à partir des relations de l'Exécutif*.

Votre thèse est à la fois stimulante et détonante. Selon vous, la séparation tripartite des pouvoirs de Montesquieu n'est plus opératoire pour décrire les équilibres politiques actuels.

Je dois avouer que piquer ainsi le magistrat de Bordeaux, dans cette bibliothèque qui conserve la première copie clandestine de *L'Esprit des Lois*, ne manque ni de sel, ni d'audace !

Vous proposez plutôt un concept permettant un « *gain d'intelligibilité* » : celui de « **solidarité** », que vous définissez comme « *une structure relationnelle caractérisée par la dépendance mutuelle* ».

Dépendance au sein de l'Exécutif, avec la notion de « *solidarité gouvernementale* ». Et entre le Gouvernement et le Parlement, la solidarité reposant alors sur une « *communion* » entre le bloc majoritaire et l'exécutif. Mais vous nous rappelez que cette solidarité a souvent été inégalitaire, au détriment des parlementaires.

Votre fresque historico-juridique, précise et incisive, s'achève néanmoins aux portes de l'actuelle législature. Le moment venu, vous aurez sans doute à éclairer ce que nous vivons depuis un an – la fin du fait majoritaire, la « polyphonie » assumée du Gouvernement, et une solidarité exécutif-législatif moins évidente, si vous m'autorisez cet euphémisme.

Cher Guilhem BALDY, je suis heureuse de vous remettre votre prix et de vous donner à présent la parole.

**

Chère Séverine ANTUNES,

Le prix d'histoire de l'institution parlementaire vous a été attribué pour votre thèse, dirigée par M. Pierre SERNA, intitulée *Fabriquer la loi sous le Directoire : Une histoire matérielle et politique des assemblées*.

Votre premier mérite est de combler une lacune historiographique. Vous plongez en effet dans les arcanes trop méconnus du Conseil des Cinq-Cents, ainsi appelé pour éviter le nom de député et la dénomination de « chambre ». Comme si la grammaire parlementaire pouvait enflammer les braises révolutionnaires.

L'héritage du Conseil des Cinq-Cents, qu'on pourrait croire enfoui, demeure pourtant présent dans notre hémicycle. Et je suis bien placée pour le savoir : puisque le fauteuil présidentiel, au Perchoir, est non seulement l'un des plus raides de notre République, mais aussi le même qu'occupait, en 1799, Lucien Bonaparte.

Chère Séverine ANTUNES, votre deuxième mérite est de nous offrir un éclairage sur ce **bicamérisme naissant**. Entre le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens, vous dépeignez notamment des échanges plus fluides qu'on ne le pense.

Vous méritiez ainsi d'être doublement distinguée, tant par le Sénat, qui vous a octroyé une bourse de recherche, que par l'Assemblée nationale. Vous êtes donc vous aussi, à votre manière, un symbole du bicamérisme.

Chère Séverine ANTUNES, je suis heureuse de vous remettre votre Prix.

**

Cher Augustin BERTHOUT,

Votre thèse sur *La démocratie militante*, dirigée par la Pr Jordane ARLETTAZ, a obtenu le prix spécial en droit politique et parlementaire.

La « démocratie militante », ce sont les boucliers juridiques qu'une démocratie se donne pour se défendre contre ses ennemis. C'est notamment l'esprit de la loi de janvier 1936 sur la dissolution des ligues.

Faut-il donc choisir la fureur de Saint-Just, et son glaçant « *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté* » ? Ou la rigueur de la Cour constitutionnelle allemande, qui lui préfère un « *Pas de liberté inconditionnelle pour les ennemis de la liberté* » ?

C'est là tout le paradoxe vertigineux : pour survivre, une démocratie doit-elle renier ses principes ? En somme, jusqu'où tolérer l'intolérable ?

Pour avoir exploré les failles et les forces de ce dilemme, **cher Augustin BERTHOUT**, j'ai l'honneur de vous remettre votre prix.

Chère Jeanne VALAX, le prix spécial en droit politique et parlementaire vous a été remis pour votre thèse sur *La guerre et le Parlement* dirigée par le Pr Thibaut FLEURY GRAFF.

Il est des sujets qui par leur gravité, ou leur tragique actualité, s'imposent à nous. Le vôtre en fait partie.

Vous rappelez tout d'abord que c'est la Législative, qui, en 1792, déclara hardiment la guerre au roi de Bohême et Hongrie, avant que l'Exécutif ne reprenne la main.

Vous exhumez ensuite le « *parlementarisme de guerre* » quand dès 1915, nos prédécesseurs ont regagné leurs prérogatives de contrôle sur les armées.

Cependant, dans une perspective contemporaine, vous illustrez comment le contrôle parlementaire – par les votes sur la déclaration de guerre ou les crédits de guerre - n'ont plus vraiment cours, au temps des « *opérations extérieures* ».

Par conséquent, vous soulignez que le contrôle parlementaire devient surtout *a posteriori*.

Ce contrôle a certes été renforcé par la révision constitutionnelle de 2008. Le nouvel article 35-1 prévoit ainsi que « *lorsque la durée de l'intervention excède 4 mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement.* » Depuis 2008, l'Assemblée s'est prononcée à 7 reprises à ce titre.

Mais votre thèse nous fait comprendre que, sur la longue durée, le contrôle parlementaire a pu s'affaiblir.

Chère Jeanne VALAX, pour cette thèse hélas très contemporaine, j'ai l'honneur de vous remettre votre prix spécial.

Cher Eric FREYSSELINARD, le prix spécial en histoire parlementaire vous a été décerné pour votre thèse dirigée par le Pr Olivier DARD, et intitulée *Louis Marin, itinéraire, place et rôle d'un dirigeant des droites françaises du premier vingtième siècle.*

Après la biographie de votre arrière-grand-père, Albert Lebrun, vous vous attaquez à son rival lorrain : Louis Marin.

D'un Président de la République à celui qui aurait pu l'être, vous exhumez ce parlementaire aux célèbres moustaches à la gauloise, qui fut surtout un pilier de la Chambre. Puisqu'il fut vice-président de la Chambre, rapporteur général du budget, et député de Nancy pendant 46 ans – un ancrage lorrain qui a naturellement retenu mon attention.

J'ai cependant moins souri en apprenant que Marin était un fieffé conservateur, voire davantage, au point de vilipender - je cite la page 509 de votre thèse - « *le front moscoutaire et maçonnique, si faussement appelé populaire* ».

Mais soyons honnêtes, Louis Marin était aussi un écologiste avant l'heure, puisqu'il mena sa première campagne... à vélo !

Ce républicain et nationaliste intransigeant était également un catholique social, qui se prononça pour les congés payés, ou le droit de vote des femmes. La dernière proposition de loi de la III^e République pour le suffrage féminin, fut justement portée à la Chambre par Louis Marin, le 30 juillet 1936. Et elle fut adoptée par 488 voix contre une... avant que le Sénat, une 6^e fois, ne bloque cette avancée.

Si Louis Marin incarna la Fédération républicaine, il ne fut ministre qu'à des portefeuilles secondaires. Comment expliquer ce paradoxe ? Votre thèse avance plusieurs pistes : les circonstances, la malchance, ou peut-être... l'ego.

Cher Eric FREYSSELINARD, pour disséquer avec lucidité ce parcours, il fallait un chercheur ayant le sens de l'État. Tel est votre cas, après une brillante carrière au ministère de l'Intérieur. **Cher Eric FREYSSELINARD**, j'ai l'honneur de vous remettre votre prix spécial.

**

Mesdames et messieurs,

Dans son manuel *Comment écrire sa thèse*, Umberto Eco nous livre cette magnifique métaphore. La thèse est à la fois un miroir qui reflète nos obsessions, et un labyrinthe où le chercheur risque de s'égarer.

Mais rassurons-nous, Eco conclut avec optimisme, je le cite : « *c'est en se perdant dans sa thèse que l'on apprend à se retrouver* ».

Chers lauréats, pour avoir ainsi trouvé la sortie de ce labyrinthe, je vous félicite chaleureusement – ainsi que vos proches qui vous ont soutenus !